

Les élèves de l'enseignement privé sous contrat

Le secteur privé sous contrat scolarise un peu plus de 13 % des élèves du premier degré

À la rentrée 2020, 874 100 élèves sont scolarisés dans les écoles privées sous contrat du premier degré, soit un peu plus de 13 % des élèves •10.1. Cette proportion est sensiblement la même depuis dix ans (13 % en 2010).

Dans les académies de l'Ouest (Rennes et Nantes), les élèves fréquentent traditionnellement davantage les établissements du secteur privé sous contrat. En Vendée et dans le Morbihan, un élève sur deux est scolarisé dans une école privée. Les départements de la Lozère et de la Haute-Loire accueillent également plus de 30 % des élèves dans une école privée. À l'inverse, moins de 5 % des élèves des départements du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Moselle, Haute-Corse et Creuse y sont scolarisés.

Depuis dix ans, la part du secteur privé sous contrat s'est fortement accrue en Martinique (+ 3 points) ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques et à Paris (respectivement + 3 points et + 2,5 points). À l'inverse, elle a nettement reculé en Lozère (- 3,5 points).

Plus d'un élève du second degré sur cinq étudie dans un établissement du secteur privé sous contrat

L'enseignement privé sous contrat accueille plus d'un collégien ou un lycéen sur cinq en moyenne. Au niveau national, cette part est constante dans les différents cycles du second degré et est légèrement plus faible dans les formations professionnelles.

Les disparités territoriales sont importantes : la Corse, Créteil, Limoges et les DROM y scolarisent ainsi moins d'un collégien ou lycéen sur sept •10.2. À l'inverse, la part du secteur privé dépasse 35 % à Paris et dans l'ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire).

Un recrutement social davantage favorisé dans les collèges privés sous contrat

Les collégiens qui fréquentent des établissements privés sous contrat sont plus souvent issus d'un milieu favorisé que ceux qui fréquentent des établissements publics. En moyenne, la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est ainsi supérieure de plus de 23 points à celle du secteur public et, par symétrie, celle d'enfants issus de milieux défavorisés inférieure de près de 24 points •10.3 •10.4. La différence de recrutement est particulièrement forte dans les académies d'Île-de-France, à La Réunion, en Guyane et en Martinique : la proportion d'élèves issus de milieux favorisés y est ainsi minima supérieure de 30 points dans les établissements du secteur privé que dans ceux du secteur public. Elle est moins marquée (écarts de moins de 15 points) dans les académies de Besançon, Rennes et Nantes. Seule Mayotte accueille dans les collèges privés des élèves d'origines sociales moins favorisées que ceux des établissements publics.

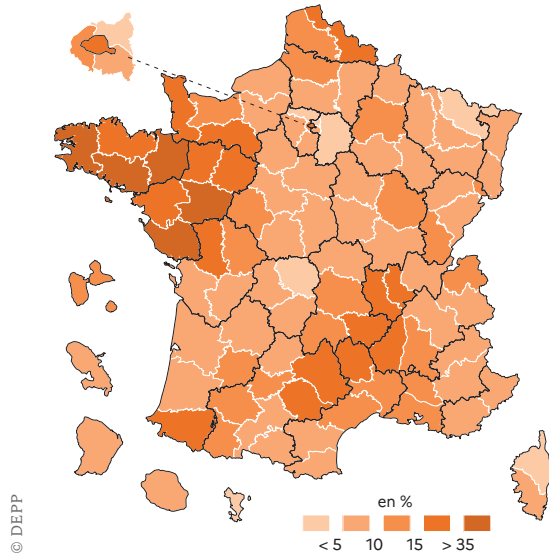
POUR EN SAVOIR PLUS

DEPP-MENJS-MESRI, 2020, *Repères et références statistiques*, Paris.

Croguennec Y., 2020, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2020 », *Note d'Information*, n° 20.36, DEPP-MENJS.

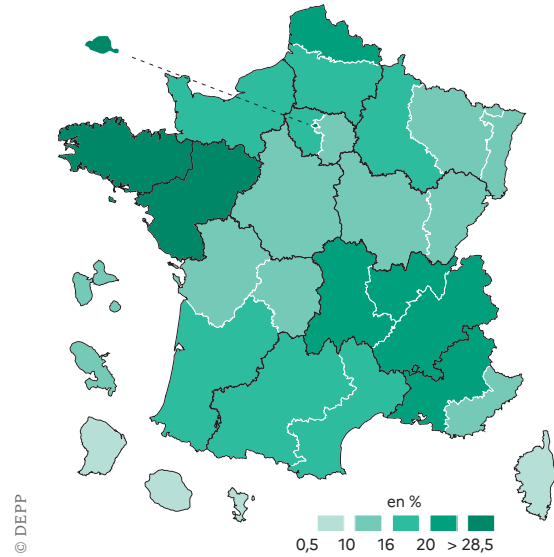
Dieusaert P., George E., Tilly M., Bellamy V., Blanché É., 2020, « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 : moins d'élèves en formations générales et technologiques mais plus en formations professionnelles en lycée », *Note d'Information*, n° 20.37, DEPP-MENJS.

10.1 Part du secteur privé sous contrat dans le 1^{er} degré
Rentrée 2020



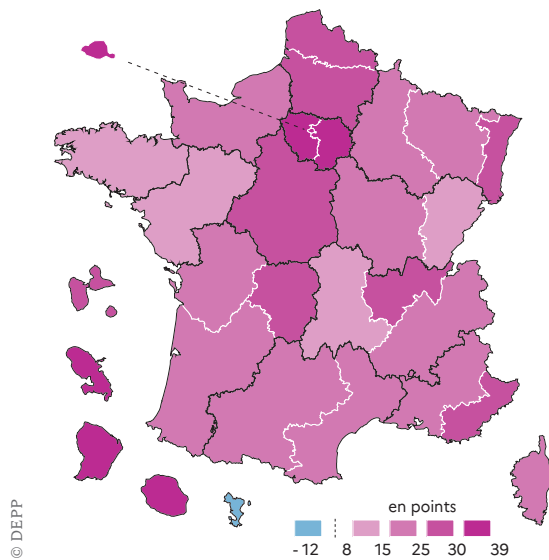
France métropolitaine + DROM : 13,3 %

10.2 Part du secteur privé sous contrat dans le 2^d degré
Rentrée 2020



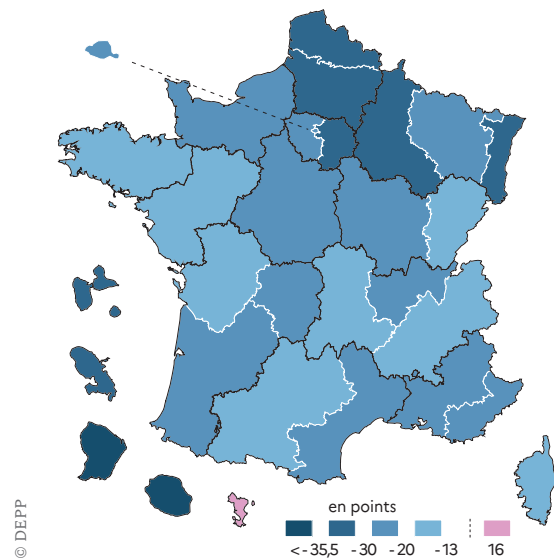
France métropolitaine + DROM : 20,9 %

10.3 Écart entre la part de PCS favorisées au collège dans le 2^d degré privé sous contrat et le 2^d degré public - Rentrée 2020



France métropolitaine + DROM : 23,3 points

10.4 Écart entre la part de PCS défavorisées au collège dans le 2^d degré privé sous contrat et le 2^d degré public - Rentrée 2020



France métropolitaine + DROM : - 23,6 points